

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D202086-DE
Reçu le 26/11/2020

délibération :
D_2020_8_6

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : 17

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitarritiana

Votants : 19

**Objet : Subvention
exceptionnelle à l'association
"Chapitres"**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Excusé(s) : Madame PRUDHOMME Cécile

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi SARRAT

L'association Chapitres a pour but de sensibiliser la population à la stérilisation et l'amélioration du bien être des chats

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir été prévenue par l'ADMR et des administrés de Dirac, qu'une habitante de Dirac possédait 17 chats et qu'elle ne maîtrisait plus cette situation. De ce fait, la commune a fait appel à l'association « Chapitres » pour gérer cette surpopulation.

Les chats ont été pris en charge par l'association, soignés, nourris, vaccinés, stérilisés et pour la majorité adoptés.

Les frais engagés s'élèvent à 2162 € auxquels il faut déduire la participation de la propriétaire des chats et les adoptions soit 1037 €.

La commune aurait dû payer la somme de 1360 € si elle avait fait appel aux services de la fourrière. En effet la récupération des chats en milieu rural ne fait pas partie de notre adhésion.

Madame le Maire propose de participer aux frais engagés à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'association « Chapitres »,

PRECISE que cette somme est inscrite au budget.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 26/11/2020

